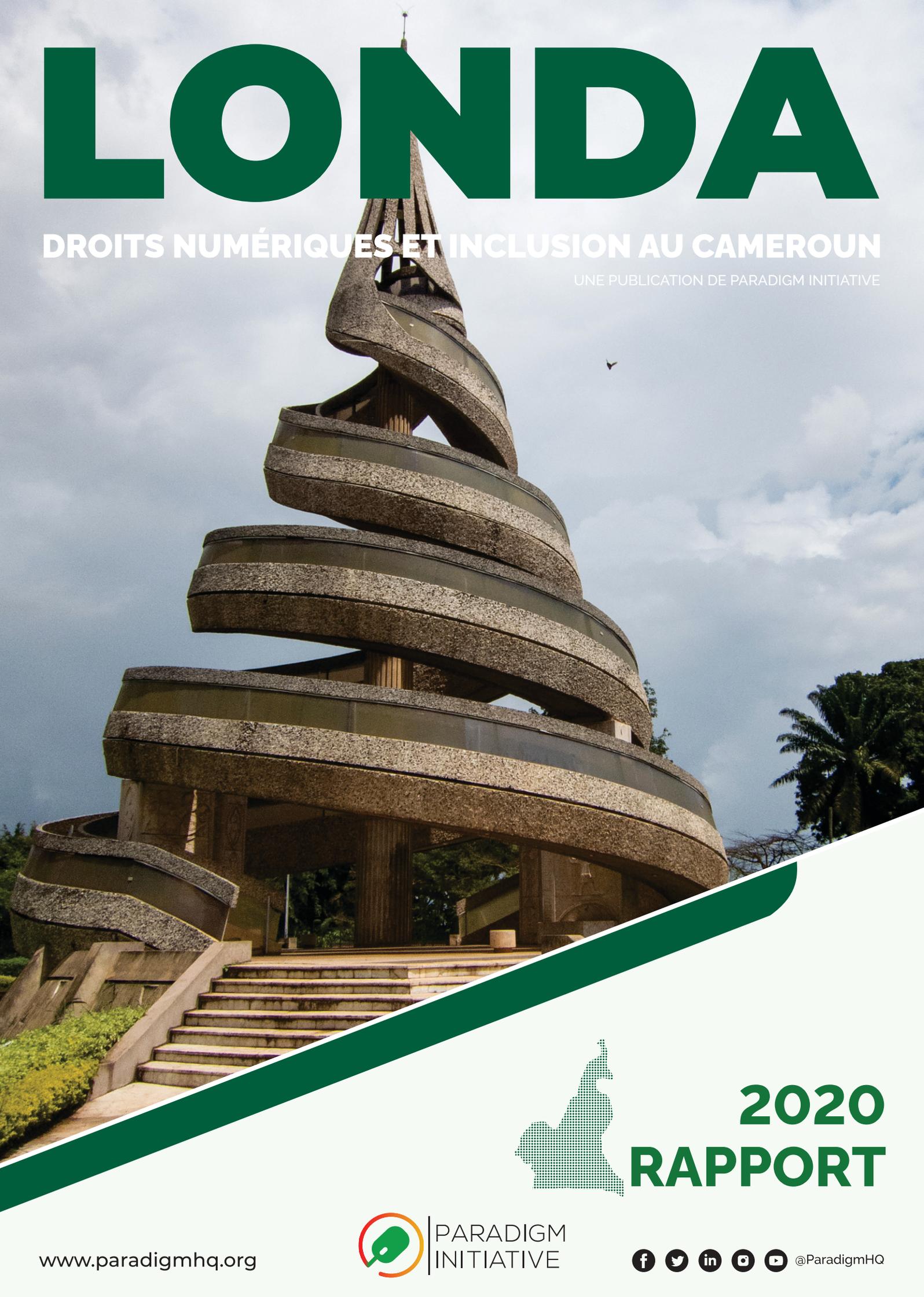


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU CAMEROUN

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



2020
RAPPORT

www.paradigmhq.org



     @ParadigmHQ

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU CAMEROUN 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Avril 2021

Rapport rédigé par Rigobert Kenmogne

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndongmo, Koliwe Majama, Margaret Nyambura Ndung'u,

Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

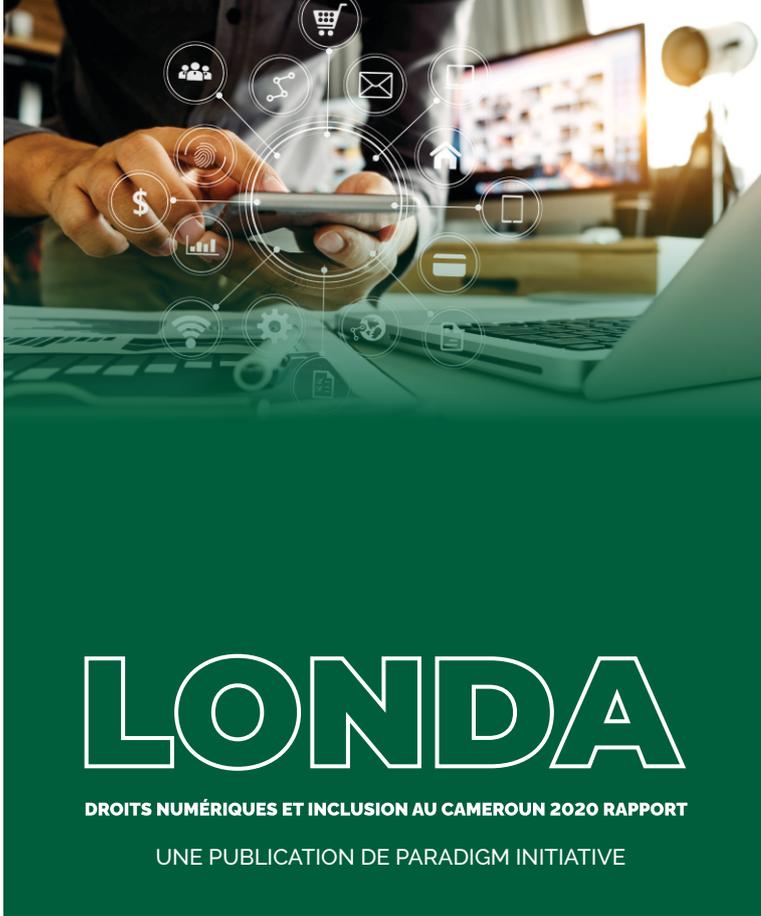
Conçu par Luce Concepts

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2021 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



Les organisations de la société civile continuent de travailler pour faire progresser les droits et l'inclusion numériques en Afrique, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient adoptées dans les politiques et la législation. Ce rapport analyse l'état des droits numériques et de l'inclusion au Cameroun, en examinant les violations et les lacunes, en étudiant l'utilisation et l'application de la politique et de la législation, en soulignant les étapes importantes et en proposant des recommandations pour le paysage numérique en Cameroun. Avec des rapports provenant de 20 pays, cette édition aborde, entre autres, la fracture numérique aggravée par la pandémie de COVID-19 et met en lumière les infractions dans différents domaines thématiques tels que la vie privée, l'accès à l'information et la liberté d'expression, avec un contexte législatif et politique bien énoncé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PAYS	1
SECTEUR ET POLITIQUE DES TIC	1
LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE	3
IMPACT DU COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION	3
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	5
ÉTUDES DE CAS	6





Le Cameroun, pays bilingue d'Afrique centrale, compte une population estimée à 27 millions¹ d'habitants. Le produit intérieur brut (PIB) du pays est estimé à 479 milliards de FCFA sur trois ans, dont 180 milliards en 2020.²

CONTEXTE DU PAYS

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU CAMEROUN

SECTEUR ET POLITIQUE DESTIC

Au cours des 20 dernières années, le Cameroun a adopté diverses lois et actions dans le secteur des TIC. En 2016, le gouvernement a adopté un document stratégique pour la croissance numérique appelé le Plan stratégique numérique du Cameroun 2020.³ Le document a fixé huit axes stratégiques sur lesquels le gouvernement doit se baser pour développer la couverture internet au Cameroun de sorte que le contenu est le suivant:

- développer l'infrastructure à large bande;
- augmenter la production et l'offre de contenu numérique;
- assurer la transformation numérique de l'administration et des entreprises;
- promouvoir la culture numérique par l'utilisation généralisée des TIC dans la société;
- renforcer la confiance numérique;
- développer une industrie numérique locale et encourager la recherche et l'innovation
- assurer le développement du capital humain et du leadership numérique;
- assurer l'amélioration de la gouvernance et du soutien institutionnel.



1. https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_au_Cameroun

2. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CM/ind%C3%A9t%C3%A9s-et-conjoncture#:~:text=Le%20Gouvernement%20a%20opr%C3%A9sent%C3%A9%20un,interm%C3%A9diaire%20de%20la%20tranche%20inf%C3%Agrieure>

3. <https://localhostmex.yz/2020/08/18/plan-strategique-numerique-du-cameroun-2020/>

Plusieurs objectifs n'ont pas été atteints pour des raisons conjoncturelles et structurelles. Dans la loi de finances⁴ de 2020 au Cameroun, une des priorités du Ministère des Postes et des Télécommunications est d'accroître l'accès qualitatif et quantitatif et à moindre coût aux services de communications sur l'ensemble du territoire national. L'indicateur de cet objectif est le développement des TIC au Cameroun.

Au Cameroun, la couverture mobile 3G est estimée à un taux satisfaisant de 69% avec une utilisation individuelle d'Internet de 23% depuis 2018.⁵ Les opérateurs fournissent une couverture réseau différente, 2G, 3G, 4G et 5G. La couverture 5G, la plus populaire, couvre moins d'un million d'utilisateurs à l'échelle nationale.⁶ En janvier 2020, le Cameroun comptait 7,8 millions de personnes connectées à Internet, selon un rapport publié par Hootsuite et We Are Social, deux organisations disposant de plateformes de surveillance des flux sur les réseaux sociaux et sur Internet. Le taux de pénétration de l'internet au Cameroun a atteint 30% en Janvier 2020,⁷ avec une hausse de 7,8%, avec l'arrivée de 570 000 nouveaux internautes au Cameroun.

Le pays compte quatre opérateurs mobiles, dont trois dans le Global System for Mobile Communications (GSM), à savoir

- MTN,
- Orange et Nexttel;
- et Cameroon Telecommunications (Camtel), l'opérateur mobile public et le principal intermédiaire de services téléphoniques et internet.

MTN et Orange sont les leaders du marché en termes d'abonnés mobiles, de services Internet, de services de transfert mobile et de revenus. Selon son dernier rapport, MTN compte plus de 10 millions d'abonnés au Cameroun, avec un chiffre d'affaires de 5,6 milliards d'euros en 2020.⁸ Dans le cadre du développement de l'infrastructure technologique, le Cameroun dispose de deux points d'échange Internet, appelés CAMIX. La vente de services Internet est effectuée par une vingtaine de fournisseurs d'accès Internet situés au Cameroun.

En Octobre 2020, décision du Ministre des Postes et Télécommunications nommé CAMIX,⁹ une association donc les membres sont des opérateurs et des fournisseurs de services Internet en tant que gestionnaire de points d'échange au Cameroun, sous le contrôle de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) et l'Agence nationale des technologies de l'information et des communications (ANTIC), deux organismes de régulation du secteur des TIC au Cameroun. La connexion Internet est assurée par les opérateurs téléphoniques et les fournisseurs de services Internet. Le Cameroun compte plus de 20 fournisseurs privés de services Internet répartis sur le territoire national.

Les acteurs réglementaires sont au cœur de la politique numérique au Cameroun. Il s'agit du ministère des Postes et des Télécommunications



7.8 Million
personnes connectées
à Internet

4. <https://www.dgb.cm/news/consulter-loi-de-finances-cameroun-lexercice-2020/#>

5. <https://www.nperf.com/fr/map/CM/-/-/signal/>

6. <https://www.nperf.com/fr/map/CM/-/449.MTN/signal/?ll=4.718777551249867&lg=9.953613281250002&zoom=6>

7. <https://www.investiraucameroun.com/economie/2402-14084-le-taux-de-penetration-de-l-internet-au-cameroun-atteint-30-en-2020-grace-al-arrivee-de-570-000-new-internet-users>

8. https://docs.google.com/document/d/1uJG-ZRCY6MsyXoB_NidENHjSfV8s4jh3jld_jvTo/edit

9. <http://www.camix.cm/>



qui coordonne toutes les activités du secteur et est la principale institution gouvernementale responsable des TIC dans le pays. L'Agence de régulation des télécommunications (ART) est le régulateur du secteur de la téléphonie mobile et des connexions Internet. Il a le pouvoir de sanctionner des opérations en cas de violation des règlements. L'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication (NAICT) est également responsable de la promotion des TIC, de la gestion des noms de domaine (.cm) et de la lutte contre la cybercriminalité sur le territoire national. La législation numérique spécifique au secteur est décrite dans la loi de 2010 sur les communications électroniques.

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

En 2017, le Cameroun a enregistré le plus long arrêt d'Internet de 93 jours. Les fermetures d'Internet en 2017 ont été demandées par le gouvernement pour réprimer les réclamations et la propagation de discours haineux au début de la crise en 2016 dans le Nord-Ouest et

le Sud-Ouest, les deux régions anglophones en conflit. De lourdes conséquences économiques et sociales ont été enregistrées. Ces fermetures ont été les plus graves violations des droits numériques. Au cours de cette fermeture d'Internet, le Cameroun a subi des pertes financières importantes de plusieurs millions de dollars estimées à 38,8 millions de dollars.

Le 17 Janvier 2020, Cameroon Telecommunications (Camtel), l'opérateur public de télécommunications camerounais¹⁰ en charge de la gestion de la fibre optique, a publié un communiqué de presse annonçant la perturbation du réseau internet suite à un accident sur le câble sous -marine West Africa Cable System (WACS). Avant cette publication, l'Observatoire NetBlocks Internet avait déjà démontré que les médias sociaux et les services de messagerie avaient été perturbés.

IMPACT DU COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION

Dans le cadre des actions collectives de lutte contre la pandémie de coronavirus, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), parti politique d'opposition, a initié des actions de collecte de fonds pour soutenir les plus démunis lors de la crise du coronavirus au Cameroun. Le 4 Mai 2020, le ministre de l'Administration territoriale avait considéré cette action comme illégale en envoyant des lettres aux PDG de MTN et d'Orange, demandant la fermeture¹¹ des comptes Mobile Money et Orange Money pour la collecte de fonds.

De plus, pendant la crise, les plateformes de médias sociaux ont connu une hausse. En Avril 2020, une lettre du bureau du Président de la République a donné des instructions au directeur de l'Agence

10. <http://www.camix.cm/>

11. In Cameroon, the government wants to stop a fundraiser against the virus launched by the opponent Kamto, Le Monde, April 30, 2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/30/in-cameroon-the-government-wants-to-stop-a-fundraiser-against-the-virus-launched-by-the-opponent-kamto_6038237_3212.htm/



Régit le cadre de sécurité des réseaux de communication électronique et des systèmes d'information, définit et sanctionne les infractions liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au Cameroun.

nationale des technologies de l'information et des communications (NAICT), surveiller tous les comptes par des moyens technologiques et les utilisateurs diffusant de fausses nouvelles et de fausses nouvelles sur des plateformes comme Facebook.

Le 23 Juin 2020, la page Facebook et le site électoral camerounais (ELECAM), organe d'organisation et de contrôle des élections au Cameroun, ont été piratés pendant 24 heures. Cette attaque visait les bases de données des déclarants.

17 Septembre 2020 Facebook a annoncé qu'une TVA de 19,25% sera payée sur toute publicité au Cameroun à partir du 1er Octobre 2020. La taxe fixée par le gouvernement du Cameroun s'étend à d'autres plateformes comme Google et Amazon lors des achats en ligne conformément aux dispositions de la loi de finances 2019-2020 au Cameroun. La loi de finances 2020, dans son article 127, paragraphe 15, stipule que "la vente de biens et la fourniture de services effectués sur le territoire camerounais ou via des plateformes de commerce électronique étrangères ou locales; les commissions reçues par les opérateurs de plateformes de commerce en ligne."

Le 22 Septembre 2020, le pays a enregistré de faibles perturbations de l'internet. En effet, lors de l'annonce des élections des conseillers régionaux

pour le 6 Décembre 2020 au Cameroun, le parti d'opposition, MRC, a invité ses militants à des manifestations sur tout le territoire. Internet a probablement été perturbé pour étouffer les mobilisations.

Le Cameroun dispose de divers instruments juridiques sur le numérique, notamment la loi sur le commerce électronique adoptée en 2000, la loi sur la protection des consommateurs, loi n° 2010/012 du 21 Décembre 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité est la loi. Plus utilisé pour réglementer le cyberspace. En général, cette loi "régit le cadre de sécurité des réseaux de communication électronique et des systèmes d'information, définit et sanctionne les infractions liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au Cameroun".

Le 13 Mars 2020, le ministre des Finances et le ministre des Postes et des Télécommunications ont signé une décision conjointe énonçant les modalités de perception électronique des droits de douane et des taxes sur les téléphones, les tablettes, les terminaux et les logiciels. Cette décision commune largement critiquée sur la possibilité de violation des droits numériques a été infirmée par une lettre du Président de la République.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'année 2020 au Cameroun a enregistré plusieurs nouvelles sur les droits numériques. De légers cas de violations des droits numériques ont été enregistrés. Dans le contexte de la crise du coronavirus, les droits des utilisateurs ont été influencés par les mesures de lutte contre la pandémie.

COVID-19. Bien que le gouvernement et parfois les opérateurs téléphoniques et les fournisseurs d'accès Internet utilisent ces nouveaux mécanismes pour violer les droits numériques et restreindre les libertés, le rôle des organisations locales et internationales est demeuré dynamique dans la lutte contre les non. la conformité par le biais de diverses actions et campagnes de plaidoyer.

Compte tenu de la situation des droits numériques au Cameroun en 2020, les recommandations suivantes devraient être formulées pour améliorer les droits numériques et l'inclusion numérique dans le pays pour l'année à venir:

- Audit pour le plan stratégique numérique Cameroun 2020 avant de mettre en place un nouveau plan stratégique;
- Adopter une loi sur la protection des données personnelles;
- Adopter une loi sur les plateformes de médias sociaux avec la définition des responsabilités du gouvernement;
- Initier des décisions sur le secteur des TIC en impliquant tous les acteurs clés de l'écosystème Internet
- Demander un rapport annuel de transparence sur la confidentialité des données à tous les opérateurs téléphoniques et FAI au Cameroun sur l'inclusion numérique et les droits numériques.

Dans la loi de finances de 2020 au Cameroun, une des priorités du Ministère des Postes et des Télécommunications est d'accroître l'accès qualitatif et quantitatif et à moindre coût aux services de communications sur l'ensemble du territoire national.

”



Études de cas: COVID-19 Ce qui a bouleversé ma vie

Compilé par Rigobert Kenmogne

Au mois d'avril 2020, lorsque ma tante, Suzanne, s'est rendue au Centre de santé de Djoungolo, dans la ville de Yaoundé, elle ne savait pas qu'elle allait vivre des moments bouleversants de sa vie. Âgée d'environ 50 ans, elle est conduite dans le centre de santé pour son test de COVID-19. Cela faisait déjà quatre jours que Suzanne hésitait à se rendre dans un centre de santé. Rassurée d'avoir fait le bon choix, sous les conseils de sa cousine, elle décide enfin de s'y rendre un matin. Une fois dans le centre de santé, elle est timide, car elle a déjà commencé à développer des crises après quelques jours de son début de toux, signes externes d'une potentielle contamination au COVID-19.

Une fois au centre de santé, les responsables du service vont prendre des dispositions pour faire des prélèvements nécessaires. Mais le service est lent, du fait de nombreux patients qui souhaitent connaître leur situation sanitaire. De plus, les kits de test ne sont pas en grand nombre; le service est saturé, mais il faut attendre ; la cousine réconforte Suzanne et elles patientent. Vers le milieu de la journée, Suzanne obtient ses résultats, comme l'indiquent les signes, son statut est positif. Elle est visiblement sous le choc et craint de perdre sa vie. Suzanne devient pâle, meurtrie et plonge quelques minutes dans le silence. Elle se demandait sûrement si elle pouvait vivre avec cette contamination qui fait si peur. Suzanne doit commencer la quarantaine immédiatement. "Madame, votre résultat est positif, vous devez entrer en quarantaine, tout ira mieux avec la prise en charge" indique un responsable du Centre. Elle retient son souffle et écoute les consignes des médecins. Pour éviter toute explosion de la maladie, la cousine de Suzanne doit également être testée. Cette dernière ne refuse pas. Heureusement, son statut est négatif, elle n'a pas contracté la maladie, mais les mesures barrières, une distanciation et une quarantaine sont nécessaires pour elle.

Une semaine après le début de la quarantaine de traitement de Suzanne , elle découvre que son statut du COVID-19 avec ses photos et celles d'autres personnes infectées dans le centre de santé sont publiés sur les réseaux sociaux, notamment les plateformes Facebook et WhatsApp. Elle a été profondément déçue, perturbée et a perdu beaucoup de poids en quelques jours. Cette situation a provoqué d'autres maladies en elle. Heureusement, elle



Selon un jeune influenceur ayant travaillé avec Plan International- Cameroun, “Suzanne est entrée dans une colère noire lorsqu'elle a vu ses informations en ligne, ce qui a d'ailleurs aggravé sa situation”. Suzanne a confié qu'elle a été remontée dans sa quarantaine grâce aux soutiens de plan International et du travail de jeunes influenceurs de l'organisation. Comme pour des cas similaires, dans le cadre de ses activités, Plan International, à sensibiliser les populations sur les dangers du COVID-19 en distribuant des kits de protection. Des conseils ont été donnés à Suzanne pour lui permettre d'équilibrer son état moral. Des campagnes sur la responsabilité éthique des médecins ont été également initiées directement dans les centres de santé ciblés ou sur les médias sociaux.

Depuis mars 2020, en début de crise, plus de 10 cas de violations de données personnelles ont été rapportés au Plan International à travers les activités des jeunes influenceurs. Plus de femmes que d'hommes ont formulé des plaintes sur la publication de leurs statuts de santé sur les médias sociaux.

Sur les perspectives de protection des données personnelles et de limiter les violations comme cela a été pour Suzanne et bien d'autres personnes, le jeune influenceur recommande qu' “il faut adopter une loi sur la protection des données personnelles, sensibiliser les internautes sur la notion des données personnelles, encourager les internautes à lire les politiques de confidentialité des entreprises des réseaux sociaux, et rédiger et mettre à la disposition du public une charte de protection des données personnelles pour une meilleure imprégnation”.

Plan International travaille sur 4 domaines à savoir la santé, l'éducation, la protection et la défense des droits des personnes vulnérables. Les actions de l'organisation dans la sensibilisation contre la propagation du COVID-19 et son impact sur les populations ont été significatives. Pour plus d'information sur Plan International, veuillez visiter <https://plan-international.org/cameroon>



Études de cas: COVID-19 Entre violations des données personnelles et désinformations

Compilé par Rigobert Kenmogne

En début d'année 2020, Bernard, âgé d'environ 60 ans, se rend en Europe comme d'habitude. Mais cette visite ne sera pas comme les autres. Son séjour en Europe au mois d'avril 2020 coïncide avec le début de la crise du Coronavirus et des vagues géantes de contaminations dans le monde. Originaire de la région de l'ouest du Cameroun, Bernard planifie son retour au Cameroun pour éviter le pire. Une fois au pays via l'Aéroport International de Douala, Bernard doit subir des tests comme l'indique le protocole sanitaire en temps de crise.

Plusieurs autres passagers comme Bernard attendent que leurs tests soient effectués. Il y a de quoi attendre, les services sanitaires sont saturés et s'adaptent encore, mais font de leur mieux. Bernard est une personnalité de la république. Il doit être traité différemment et avec précisions comme c'est le cas pour d'autres passagers du genre.

Après le prélèvement, Bernard est testé positif au COVID-19 et doit entrer directement en quarantaine. Durant cette quarantaine, il n'a pas survécu à la contamination. Malheureusement. Sa mort a mis ses amis et ses collègues sous le choc. Il était une figure emblématique de sa communauté. Hélas, malgré l'assistance méritée du personnel de santé, des amis et la famille, Bernard est mort du COVID-19. Pendant la quarantaine, plusieurs membres et amis de la famille ont été en contact avec lui. Ils n'avaient pas encore une réelle connaissance des dangers du Coronavirus.

Les funérailles de Bernard ont été organisées dans le strict respect des mesures barrières loin de son village natal. Quelques jours plus tard, après les obsèques de Bernard, les amis, les proches de la famille sont au courant d'une publication sur les réseaux sociaux avec les données personnelles de Bernard mort de suite du COVID-19. C'est d'abord le doute, car au sujet de la maladie, plusieurs personnes proches refusaient l'existence du Coronavirus. Mais l'annonce avec la photo de Bernard quelques jours après son enterrement doit créer une panique générale dans l'entourage. Beaucoup se disent déjà morts aussi, certains refusent de se tester, d'autres boivent des potions de tout genre avant de décider de se faire tester. La colère se lie aussi entre collègues à la suite des



informations publiées sur le défunt.

D'autres cas de contaminations divulguées sur les médias sociaux ont aussi créé des chocs dans la communauté durant le travail réalisé par Merveilles du Monde à travers la Fondation Internationale pour le Développement, l'Education, l'Entrepreneuriat et la Protection de l'Environnement (FIDEPE) au Cameroun. Un membre de l'équipe déclare: "Le deuxième cas pour moi a été encore plus stigmatisant. Après le décès de Bernard, une fausse annonce a couru sur la contamination de son Secrétaire particulier. Cette situation a plongé toute la communauté dans l'émoi une seconde fois; avec la peur pour tout le monde d'approcher un membre des différentes familles. C'est plus tard que le Secrétaire particulier du défunt est arrivé au village quelques semaines d'après et en santé, très fâché, après avoir en avance publié un post sur Facebook pour exprimer son mécontentement à tous ceux qui ont diffusé cette fausse information sur le test positif au COVID-19 avec sa photo".

Les messages généralisés de soutien ont permis au Secrétaire particulier du défunt Bernard d'organiser aux côtés de Merveilles du Monde des campagnes de sensibilisation. "Il a organisé une campagne de sensibilisation et de riposte anti COVID-19 dans sa communauté" indique un membre de Merveilles du Monde. Pour le troisième cas, le membre ajoute qu' "il s'agit d'un monsieur qui avait des problèmes de santé depuis longtemps avant la crise du COVID-19. Après sa mort, des images de ce dernier ont été diffusées sur les réseaux sociaux en annonçant une mort de suite du COVID-19 alors le test était négatif".

Dans chacun des cas, Merveilles du Monde a apporté une assistance psychologique et sociale par le réconfort moral dans le cadre de la campagne. Pour limiter de pareilles violations, dans des crises similaires, Merveilles du Monde recommande de "mettre en place des plateformes d'échanges et sensibilisation plus larges sur les risques de l'exposition des données personnelles en temps de crise". De manière générale, des formations de sensibilisation sur les conséquences de ces violations durant la crise sont nécessaires. Pour plus d'informations sur Merveilles du Monde consultez www.merveillesdumonde.org

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU CAMEROUN 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ